

C'est seulement en élargissant par le « fédéralisme » l'autonomie des pays et royaumes cisleithans qu'on peut satisfaire des peuples si divers et concilier à la fois leur idéal politique et leurs intérêts économiques jusqu'alors sacrifiés.

« On ne peut pas impunément administrer avec la même formule des pays riches comme la Bohême, la Moravie, la Silésie, et des pays pauvres comme les Alpes, la Galicie ou la Dalmatie (1). »

Le temps n'est plus où M. de Taaffe pouvait dire : « Pour que l'Autriche soit bien gouvernée, il faut que personne ne soit content. » Les peuples cisleithans réclament aujourd'hui leur part de bonheur. L'Autriche, région de transition entre l'Occident et l'Orient, carrefour de races et de religions, pays où les recrues prêtent serment à l'empereur en neuf langues, ne peut plus continuer à être envisagée d'après les conceptions centralistes. Désormais, c'est comme une Suisse monarchique qu'il faut considérer l'empire de François-Joseph.

La réforme fédérale qu'il s'agit de faire est d'ailleurs assez simple. Elle consisterait essentiellement à étendre la compétence des Diètes locales à toutes les affaires qui ne sont pas d'intérêt général, à restituer aux Diètes le droit d'envoyer leurs députés au Parlement central, à doter les « pays » de l'autonomie administrative et conséquemment à les faire participer aux sources de revenus payés par eux, dont l'État profite seul jusqu'ici. Quant à la question plus spéciale au royaume de Bohême, que les Tchèques veulent maintenir indivisible, on ne conçoit pas pourquoi une difficulté sérieuse subsisterait, puisque les textes sont formels et que François-Joseph a donné sa parole en 1871 de se faire couronner roi à Prague.

Toutes les affaires autrichiennes, si complexes en apparence, se ramènent donc à une seule question : Le système

(1) D^r KRAMARSH, *l'Avenir de l'Autriche*, « Revue de Paris », 1^{er} février 1899, p. 584.